

Questions fréquentes

Comment refuser la pub dans sa boîte aux lettres ?

On refuse la pub toutes-boîtes avec l'autocollant officiel "Stop pub". Voici où se le procurer.



Refuser la publicité

Les boîtes aux lettres sont encore trop souvent encombrées par des prospectus, des publicités ou des journaux qui sont distribués gratuitement. L'air de rien ça représente entre 25 et 40 kg de papier par an et par boîte !

Si on ne les lit pas, c'est autant de papier qui va directement au recyclage... autant alors les refuser grâce à l'autocollant stop pub officiel.

Où se procurer l'autocollants à Bruxelles ?

L'autocollant existe aussi à Bruxelles. Il est disponible sur le site de Bruxelles-Environnement ou via le 02 775 75 75.

Où se procurer l'autocollant en Wallonie ?

L'autocollant "Stop pub" officiel est disponible :

- dans les [11 Espaces Wallonie](#) ;
- dans les [16 Guichets Énergie Wallonie](#) ;
- dans les [bureaux de poste](#) ;
- à la commune.

Les personnes ayant des difficultés à se rendre dans l'un des endroits de distribution proposés et les personnes à mobilité réduite peuvent commander les nouveaux autocollants STOP PUB par email à ediwall@spw.wallonie.be.



Si l'autocollant n'est pas respecté et que l'on reçoit encore des publicités, on peut déposer une plainte sur www.wallonie.be.

L'autocollant ne pourra rien contre les publicités qui sont adressées à votre nom car il ne concerne que les toutes-boîtes. Par contre, on peut les éviter autrement. Et aussi limiter le démarchage téléphonique et la pub sur Internet.

> **Voir [7 astuces pour moins de pub](#)**

Des réponses personnalisées à vos questions : 081 730 730 | info@ecoconso.be | www.ecoconso.be

Source URL: <https://www.ecoconso.be/content/comment-refuser-la-pub-dans-sa-boite-aux-lettres>